

32D09

AMOS

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
- B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
- P-Eu écarté de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**

- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- N-Refus de renouveler, Z-Désistement
- R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**

- CM (concession minière) ou BM (baie minière)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site. La lettre dans la partie inférieure identifie le type de substance extraite et celle dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation.

**Substance extraite:**

Di	Diabase	Gr	Gravier	Do	Dolomite	U	Autre
Ca	Calcaire	Co	Concrétion	Fe	Ferme concassée	X	Calcaire
Cl	Clay	Tj	Terre jaune	R	Rescous miniers fines		
Fl	Ferme dimensionnelle	St	Sable	S	Sable		
E	Minéral de silice	N	Terre noire	T	Tourbe		

**Statut du site d'exploitation:**

- O) Ouvert sous conditions
- U) Ouvert
- F) Fermé
- N) Non autorisé
- T) En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périétre urbanisée
- Territoire soustrait au zonage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)
- Territoire ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte minière**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

- Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini**

- Entente Piigon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

- Nissinan de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières**

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclaration moyenne approximative au centre de la carte en 1998 et de 12'46" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5".  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 17

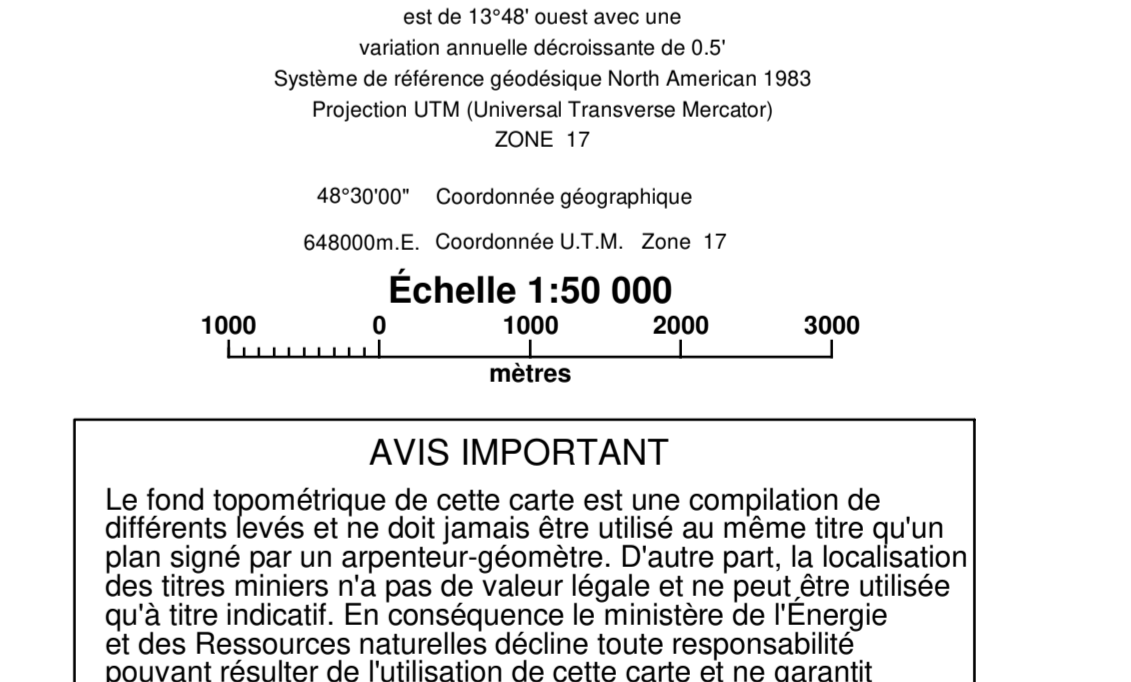
48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 17

**Échelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM  
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Carte des titres miniers mise à jour le 2025-04-14

**Ministère des Ressources naturelles et des Forêts**

Québec

